

7. Quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement pour remédier à ces griefs, et quelles mesures compte prendre à l'effet de rendre le port plus sûr pour la réception du trafic maritime et autre qui demande entrée et sortie au port.

M. Rowell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 septembre 1919,—Copie de tous documents, lettres et rapports, et tous autres papiers échangés entre le département des Postes à Ottawa et l'inspecteur des Postes à Saint-Jean, N.-B., touchant la location du bureau de poste de Ste-Anne-de-Kent, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

M. Reid (Grenville), du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 23), Loi modifiant la Loi ayant pour objet de ratifier deux Arrêtés du Gouverneur en Conseil concernant le réseau du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, lequel est lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'Ordre du jour étant appelé;

Du consentement de la Chambre;

M. Maclean (Halifax), propose que la Chambre retourne aux Présentations des rapports de comités, à l'item Affaires de Routine; Agréé.

M. Maclean (Halifax), du comité spécial nommé pour prendre en considération le Bill (No 18), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande:—

1. Que son quorum soit réduit à sept membres.
2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer de jour en jour pour l'usage des membres, les procédures et les témoignages donnés devant lui, et que la règle 74 soit suspendue à son sujet.
3. Que votre comité ait la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Maclean (Halifax), le dit rapport est agréé.

Sur motion de Sir George Foster,—Résolu,—Que lundi prochain, et après cette date, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront préséance les lundis et mercredis, jusqu'à la fin de la session, sur toutes les autres affaires, sauf les questions et les avis de motions pour production de documents.

Le Bill (No 19), Loi modifiant la Loi de la Milice, est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 22), Loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, est lu la seconde fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté, savoir:—

Par M. Lemieux:—Ordre de la Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et M. Tibbitts, se rapportant aux finances de la Commission du port de Montréal, et aussi, une copie du rapport du dit M. Tibbitts au sous-ministre de la Marine et des Pêcheries à ce sujet.

L'Ordre pour le Bills Privés étant appelé;

Le Bill (No 16), Loi concernant la *North Empire Fire Insurance Company*, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 5.15 p.m., jusqu'à lundi prochain.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.